Logo CFDT

Humains, Engagement, Innovation, Professionnalisme Que sont devenues les valeurs CELESTE ?

Les Valeurs de Céleste, whats'else ?

Pour faire suite au sondage de la semaine dernière, voici les résultats de celui-ci.
Merci tout d'abord aux nombreuses réponses à ce sondage, vous avez été … sur (nombre max de réponses) soit un taux de participation d'environ.

En premier lieu, nous constatons que pour plus de 80% d'entre vous, les valeurs de CELESTE ne collent plus avec la politique actuelle de l'entreprise, nous espérons que la direction prendra acte de cette situation.
Nous trouvons dommage que la direction de CELESTE se soit autant éloigné de ses salariés, nous sommes loin de l'enthousiasme des pionniers de la première époque. Il est navrant que ces valeurs essentielles soient comme perdues et pour la CFDT, il est urgent pour le devenir de l'Entreprise que Céleste retrouve la place première dans le coeur de ses collaborateurs. Pour cela, il faudrait que la Direction de L'entreprise reconnaisse l'implication de ses collaborateurs en prenant en compte leur conditions et qualité de vie au travail !

Une mauvaise application de la convention collective des Télécoms

Nous avons eu également des questions par rapport aux classifications TELECOM, déjà revenons à la base, les non-cadres doivent être classé entre A et D et les cadres commence à E pour finir à G.
Si vous constatez une anomalie à ce sujet, faite nous un retour pour que nous puissions remonter l'information au service RH, voici notre adresse mail :
L'accord de substitution n'a jamais été mis en place pour changer les intitulés de poste ou des classifications de personnes déjà sous convention TELECOM, cette partie de l'accord concerne uniquement les anciens salariés sous convention Cabinets d'étude, Cabinet d'Ingénierie.

Pour une rupture conventionnelle individuelle - JAMAIS DE PRESSION

Dans un autre registre des pressions nous ont été remontées afin de que des salariés signent des RCO (Rupture conventionnelle). Petit rappel, si la RCO est à l'initiative de l'employeur elle doit vous être proposée de façon bienveillante, et vous pouvez demander la présence d'un autre salarié pour être assisté !
En aucun cas vous devez être sous la pression pour l'accepter il s'agit bien d'un accord bilatéral entre deux parties !
Vous êtes en droit de refuser une proposition de rupture conventionnelle individuelle !

Humains, Engagement, Innovation, Professionnalisme Que sont devenues les valeurs CELESTE ?
Documents
Humains, Engagement, Innovation, Professionnalisme Que sont devenues les valeurs CELESTE ?